

LES CULOTTES COURTES

46 RUE DE LA MENOGE

74420 BOEGE

06 17 91 04 49

lesculottesc74@outlook.fr



Règlement de fonctionnement

La structure des Culottes Courtes est une association loi 1901 gérée par des parents bénévoles.

Elle gère deux axes de travail pour les enfants de 3 à 11 ans :

- **un accueil périscolaire**
- **un accueil de loisirs**

Pour bénéficier de nos services vous devez obligatoirement faire une demande d'inscription :

- Créer un espace sur notre portail famille contenant toutes vos informations administratives
- Fournir une attestation d'assurance en cours de validité (individuelle accident conseillée)
- Fournir un justificatif de quotient familial ou feuille d'imposition pour la tarification
- Fournir une copie du carnet de santé (vaccination)
- Payer la cotisation en fonction de votre lieu de résidence (de juin à juin l'année suivante).
- Fournir l'acceptation du règlement du fonctionnement daté et signé
- Participer a l'assemblée générale annuelle

Les dossiers sont à refaire chaque année au mois de juin
Aucun enfant accepté sans un dossier complet



Fermeture structure :

- Deux semaines pendant les vacances de Noël
- 3 semaines consécutives en août
- Les jours fériés français
- Lors des ponts accordés par l'académie



L'accueil périscolaire



Les horaires :

De 7h à 8h15 et de 16h15 à 19h Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi.

Les tranches d'âges :

Accueil des enfants de 3 ans jusqu'au jour de leurs 12 ans.

Encadrement :

Nous respectons le taux d'encadrement fixé par la direction de la cohésion sociale

Soit 1 animateur pour 10 enfants de moins de six ans et 1 animateur pour 14 enfants de plus de six ans.

Les activités :

- Activités libres : (jeux de société, légos, coloriages, kapplas, jeux d'imitations ...)
- Activités sportives et jeux : diverses activités collectives et ateliers sportifs seront mis en place.
- Activités manuelles : proposition de bricolages et créations manuelles.

Ces activités seront mises en place chaque jour, en fonction des envies des enfants et ne seront pas imposées. Les animateurs seront force de proposition toutefois des boîtes à idées seront à la disposition des enfants, afin de répondre au mieux à leurs demandes.

Arrivées / départs des enfants avec les parents :

La personne qui accompagne ou récupère l'enfant doit obligatoirement se présenter à l'accueil afin de signaler l'arrivée ou le départ de celui-ci. Cette personne doit vérifier l'heure sur la tablette servant à la facturation. Les enfants pourront être récupérés uniquement par les personnes figurant sur la fiche de renseignements.

La personne désignée doit pouvoir justifier de son identité.

Exceptionnellement, lors d'un changement d'organisation, s'il est prévu qu'une autre personne vienne chercher l'enfant (grands-parents, oncle, tante, ...), merci d'avertir l'équipe encadrante par mail ou téléphone. Aucune sortie seul n'est autorisée sauf décharge familiale.

Arrivées / départs des enfants à l'école :

- **Maternelle publique de Boège** : le matin les enfants sont accompagnés par les animateurs et le soir raccompagnés par les animateurs.
- **Primaire publique de Boège** : à partir de 8h05, les enfants de primaire se rendent dans leurs classes et le soir ils sont récupérés dans les classes par les animateurs à 16h10.
- **Ecole du château** : les enfants sont accompagnés matin et soir par un animateur.
- **Ecole de Saint-André** : le matin les enfants sont récupérés dans nos salles par le responsable de la navette et déposés dans nos locaux le soir.

Le centre de loisirs



Les horaires :

De **7h à 18h30** Inscription à la journée, demi journée avec ou sans repas.

Mercredi et vacances scolaires.

Pendant cette période, et afin de permettre le bon déroulement des activités proposées, l'accueil et la sortie des enfants se font exclusivement pendant les plages horaires suivantes :

- Accueil : de 7h à 9h le matin
- Arrivée pour l'après-midi avec repas : de 11h10 à 11h20
- Arrivée pour l'après-midi sans repas : de 13h30 à 14h
- Départ matin avec repas : de 13h30 à 14h
- Départ matin sans repas : de 11h15 à 11h30
- Départ le soir à partir de 16h30, sauf en cas de sortie prévue, les parents étant prévenus si les enfants devaient rentrer plus tard.

Les bons CAF sont acceptés pendant les vacances uniquement pour les inscriptions à la journée. Merci de nous communiquer le document fourni par la CAF.

Les tranches d'âges :

Accueil des enfants de 3 ans jusqu'au jour de leurs 12 ans.



Encadrement :

Nous respectons le taux d'encadrement fixé par la direction de la cohésion sociale

Soit 1 animateur pour 8 enfants de moins de six ans et 1 animateur pour 12 enfants de plus de six ans.

Les activités :

L'équipe pédagogique souhaite que les enfants soient acteurs de leurs vacances. Chaque semaine de vacances un thème sera abordé afin de développer l'imaginaire. C'est pourquoi l'équipe sera déguisée. Les animateurs proposent un panel d'activités qui peut être modulable, l'esprit étant de favoriser le vivre ensemble. Une sortie extérieure peut être prévue à la journée, ainsi qu'un grand jeu en rapport avec le thème le vendredi matin.

Les tarifs



Zone T1 Boège, Saxel , St André

Zone T2 Habère-Poche, Habère-Lullin, Villard, Burdignin, Bogève

Zone T3 Extérieurs

Périscolaire

PERISCOLAIRE (tarif heure) hors goûter			
Quotient familial	T1	T2	T3
-620	2,65 €	2,86 €	3,12 €
621 à 1000	3,41 €	3,68 €	4,01 €
1001 à 1900	3,86 €	4,16 €	4,54 €
1900	4,19 €	4,52 €	4,93 €
Cotisation famille	50,00 €	70,00 €	80,00 €
Goûter	1,00 €		



Un goûter de 1 € est ajouté au prix de l'heure, toute heure entamée est due.

Centre de Loisirs

CENTRE DE LOISIRS															
Quotient familial	T1	T2	T3	T1	T2	T3	T1	T2	T3	T1	T2	T3	T1	T2	T3
	Matin sans repas			Matin repas			Journée			Repas Après midi			Après-midi sans repas		
- de 620	6,80 €	7,40 €	8,00 €	12,22 €	12,82 €	13,42 €	21,10 €	22,80 €	24,90 €	13,40 €	14,50 €	15,80 €	7,70 €	8,30 €	9,10 €
621 à 1000	9,00 €	9,80 €	10,60 €	14,42 €	15,22 €	16,02 €	24,40 €	26,40 €	28,80 €	16,70 €	18,00 €	19,70 €	9,90 €	10,70 €	11,70 €
1001 à 1900	11,30 €	12,10 €	13,20 €	16,72 €	17,52 €	18,62 €	26,60 €	28,70 €	31,30 €	17,80 €	19,20 €	21,00 €	12,10 €	13,10 €	14,30 €
+ de 1900	12,40 €	13,30 €	14,50 €	17,82 €	18,72 €	19,92 €	27,70 €	29,90 €	32,60 €	18,90 €	20,40 €	22,30 €	13,20 €	14,30 €	15,60 €





Inscriptions et annulation sur le portail famille:

<http://association-les-culottes-courtes.portail-defi.net/>

Pour le périscolaire :

Les inscriptions, modifications ou annulations sont à faire sur le portail dans une limite de 48 h.

En cas d'absence non justifiée ou annulation au delà des 48h, une heure sera facturée ainsi qu'un goûter pour le périscolaire du soir. Sur présentation de certificat médical l'absence sera déduite. (Si le portail bloque pour le week-end merci de faire un mail pour votre annulation, la date du mail sera prise en compte).



Pour les vacances scolaires :

Les **vacances scolaires** sont en ligne en fonction du calendrier d'inscription mis en ligne sur le portail en début d'année. Attention il y a deux périodes en fonction de votre lieu de résidence.

Les inscriptions, modifications ou annulations sont à faire sur le portail pendant la période dédiée.

Nous ne prendrons pas d'inscriptions en dehors des périodes en ligne (sauf emménagement en cours d'année).

En cas de demande d'annulation en dehors des délai en ligne 30 % du montant global sera facturé.

Nous ne procéderons pas au remboursement si l'enfant ne se présente pas durant les jours réservés (hors maladie, présenter un certificat médical ou exception grave) le montant sera alors rétribué sous forme d'avoir d'une validité d'un an date à date, le repas de 5.42 € sera facturé car commandé.

Pour les mercredis :

Les **mercredis** sont en ligne en ligne toute l'année, vous avez la possibilité de faire vos annulations en ligne dans la limite de 7 jours. Nous vous conseillons de faire vos réservations au plus tôt.

Nous ne procéderons pas au remboursement si l'enfant ne se présente pas durant les jours réservés (hors maladie, présenter un certificat médical ou exception grave) le montant sera alors rétribué sous forme d'avoir, d'une validité d'un an date à date) le repas de 5.42 € sera facturé car commandé.

En cas de demande d'annulation en dehors des délai en ligne 30 % du montant global sera facturé.

Dernière inscription possible jusqu'au vendredi soir 16h30 de la semaine précédente sous réserve de places disponibles.

En cas de difficultés :

- envoyer un mail à lesculottesc74@outlook.fr
- appelez le 06 17 91 04 49

Facture et règlement:



Factures: En ligne sur le portail famille (rubrique finances)

Périscolaire et Mercredis

Elles sont établies à chaque fin de mois. Vous les recevrez par mail.

En cas de contestation, vous avez trois jours après réception pour nous faire remonter le problème. Au-delà de ce délai, aucune modification ne sera effectuée.

Une attestation de présence pour les enfants de moins de 6 ans est fournie en début d'année, afin de bénéficier de la réduction des frais de garde (impôts).

Calcul des heures du périscolaire :

Ecole maternelle : début de facturation 16h30, facturation à l'heure toute heure entamée est due.

Ecole primaire : début de facturation 16h15, facturation à l'heure toute heure entamée est due.

Ecole du château : début de facturation 16h45, facturation à l'heure toute heure entamée est due.

Ecole de St André : début de facturation 16h45, facturation à l'heure toute heure entamée est due.

Vacances scolaires :

Elles sont établies à la fin des périodes d'inscription sur le portail famille . Vous les recevrez par mail. Elles sont à régler dès réception pour valider votre inscription.

Sans règlement votre inscription ne sera pas prise en compte.

Défaut de paiement, pénalités :

Tout retard de paiement aux échéances indiquées entraînera, après relances et mise en demeure, la suspension de l'exécution du service ou de la prestation demandée par l'adhérent. De plus, des pénalités de retard de paiement, dont le taux d'intérêt correspond au taux en vigueur appliqué par la BCE (Banque Centrale Européenne) seront exigées et applicables sans autre formalisme dès lors que le paiement du prix n'aura pas eu lieu à la date d'exigibilité mentionnée sur la facture.

Règlements :

Par chèque à l'ordre des Culottes Courtes

Espèces (appoint)

Virement bancaire Rib disponible sur le portail famille.

Règlement à effectuer au plus tard au 15 du mois en cours. Sans règlement il n'y aura pas d'inscription possible (sauf difficulté particulière, à voir avec le responsable).

L'association se réserve le droit, après mise en demeure préalable adressée par lettre recommandée avec avis de réception ou remise en main propre, de refuser l'accueil du ou des enfants jusqu'au paiement total de l'arriéré, frais de recommandé compris.

L'association se réserve le droit de demander le paiement le jour même pour toute récurrence de non paiement ou accueil exceptionnel.

Retards:

En cas de retard pour récupérer vos enfants, une somme forfaitaire de 20€ par retard sera facturée (sauf cas exceptionnel, maladie, accident, ...).

Après trois retards, un avertissement sera envoyé. Dans le cas d'un retard supplémentaire, l'enfant sera exclu de la structure pour une semaine. Si personne n'est venu chercher un enfant et que nous n'avons pas reçu d'appel, l'équipe d'animation attendra 30 minutes et conduira votre enfant à la gendarmerie.



Respect :

Le non respect des règles de vie collective, ainsi que le non respect de l'adulte encadrant, peut donner suite à un rappel à l'ordre à l'oral et par écrit, qui peut être suivi d'une exclusion temporaire voir définitive décidée par le bureau et l'équipe.

Santé :



Si votre enfant suit un traitement durant les heures d'accueil, vous devez joindre une ordonnance médicale (les médicaments doivent être dans les boîtes d'origine marquées au nom de l'enfant). Sans ordonnance nous ne donnerons pas le traitement.

Si votre enfant est contagieux il est beaucoup mieux à la maison, les épidémies prolifèrent de cette façon.

Repas: seuls les enfants présentant un PAI (Projet d'accueil individualisé) pourront ramener leur repas personnel qui ne sera pas facturé par nos soins.

Objets personnels:



La structure interdit aux enfants d'apporter des objets, jouets, cartes, venant de la maison, afin d'éviter les disputes ou autres. Nous ne serons pas responsable en cas de perte ou de vol.

Autorisation de sortie:

Les enfants pourront quitter la structure seuls ou avec un accompagnant mineur uniquement avec un accord écrit déposé par les parents au bureau et en ayant prévenu en amont l'équipe encadrante.

Subvention des annuelles mairies:

L'association demande une subvention annuelle aux mairies de 1.02 euros par enfant et par heures de présence dans notre accueil. Les communes sont seules décisionnaires du montant versés et le tarif appliqué aux familles dépend donc de cette participation.

Ces montants seront utilisés pour le fonctionnement interne financier de l'association.